

Le métier

L'aide-soignant

- > Exerce sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre et dévolu à celui-ci ;
- > Réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie pour compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie du patient ;
- > S'inscrit dans une approche holistique de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins ;
- > Accompagne le patient dans les activités de sa vie quotidienne ;
- > Contribue au bien-être de la personne soignée ;
- > Contribue à faire recouvrer une autonomie du patient ;
- > Participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs qui visent à promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé du patient, dans le respect et la dignité.

L'auxiliaire de puériculture

- > Répond aux besoins des enfants accueillis pour leur bien-être ;
- > Accompagne les parents et les soutient ;
- > Assure la sécurité, l'hygiène et le confort de l'enfant sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une infirmière, d'une sage-femme ou d'un médecin ;
- > Peut exercer en maternité, néonatalogie, pédiatrie, crèche, PMI.



Les coordonnées

Institut de Formation d'Aides-Soignants

Rue de l'Hôpital - 26241 SAINT-VALLIER

☎ 04 75 23 80 85 – 📠 04 75 23 80 27

✉ secretariat.eas@hopitaux-drome-nord.fr

🌐 www.ifas-hopitaux-drome-nord.fr

📌 **IFAS-Institut de Formation
Aide-Soignant des Hôpitaux Drôme Nord**

Comment s'y rendre ?

Par la route :

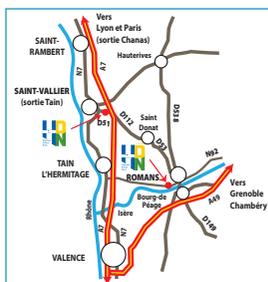
- RN 86 en Ardèche
- RN7 en Drôme

Par l'autoroute :

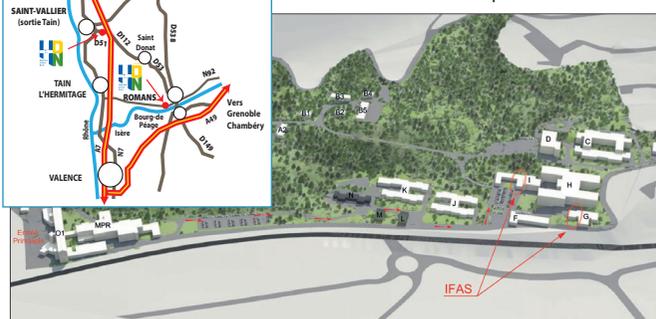
- En provenance du Nord : autoroute A7, sortie Chanas
- En provenance du Sud : autoroute A7, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Est : autoroute A49 jusqu'à Valence Sud, puis A7 en direction de Lyon, sortie Tain l'Hermitage
- En provenance de l'Ouest : N82 jusqu'à Andance, puis direction Valence par RN7

Par le train :

- Gare TGV Valence
- Gare de St-Vallier



Site de Saint Vallier - Rue de l'Hôpital - 26241 SAINT-VALLIER



Établissement agréé pour conduire des actions de formation qualifiante dans le cadre de la formation initiale et continue conformément à son statut.

Numéro d'activité : 8226P111226

Numéro SIRET : 26261109800068



Cette formation est agréée par la DRDJSCS

L'accompagnement à la VAE Aide-Soignant(e) ou Auxiliaire de puériculture



Équité
Confiance
Bienveillance
Responsabilité

LA FORMATION

Public concerné

> Personne justifiant d'un an d'expérience en lien avec le diplôme visé d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture s'engageant dans un processus de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le Diplôme D'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) et ayant reçu l'accord de validation de la recevabilité de sa demande. (Livret 1).

En référence au cadre réglementaire de l'arrêté du 25 janvier 2005, ainsi qu'en application au décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017, relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience.

Méthodes pédagogiques

> Les méthodes employées visent à développer la pratique réflexive des candidats afin qu'ils soient en capacité d'analyser leur pratique professionnelle en mobilisant les connaissances liées à l'activité :

- exploitation de l'expérience professionnelle et analyse de pratique ;
- analyse de situation ;
- réflexions ;
- méthode active favorisant l'interactivité ;
- apports théoriques à partir de supports pédagogiques ;

Un accompagnement individuel est réalisé par un formateur accompagnant formé et agréé.

Accessibilité et situation de handicap

Le référent handicap de l'IFAS vous accompagnera dans votre parcours.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'accompagnement individualisé du formateur va permettre au candidat de construire son livret 2 VAE en :

- identifiant les différentes étapes de processus de validation par la VAE du diplôme aide-soignant ou auxiliaire de puériculture ;
- repérant l'écart entre l'expérience professionnelle vécue et les exigences liées au métier ;
- identifiant des activités de soins pertinentes et des situations issues de l'expérience du candidat en lien avec l'exigence réglementaire ;
- facilitant l'écriture de la description de ces situations ;
- guidant le candidat afin de lui permettre d'analyser les activités de soins décrites ;
- soutenant le candidat dans son projet ;
- guidant le candidat à expliciter son dossier devant le jury.

En post-jury :

accompagner le projet de formation complémentaire préconisé par le jury.

Contenu de la formation

La prestation d'accompagnement VAE comprend deux dispositifs complémentaires :

- 24 heures d'accompagnement individualisé comprenant au minimum 12 heures de face à face pédagogique individuel ou en groupe restreint ;
- Un module facultatif de 70 heures permettant l'actualisation des connaissances :
 - Notion de santé publique (7 heures) ;
 - L'auxiliaire et l'aide-soignant dans le système de santé (14 heures) ;
 - Le rôle de l'auxiliaire et de l'aide-soignant : « le patient au centre des préoccupations de l'équipe soignante » (21 heures) ;
 - La sécurité et la qualité des soins aux personnes (14 heures) ;
 - L'hygiène et la prévention des infections nosocomiales (14 heures).

INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'IFAS.

*Inscription jusqu'au 1^{er} juin 2020
pour le module de 70 heures*

Pas de date limite pour l'accompagnement individualisé

Frais d'inscription : 50 €

Durée de la formation

Variable en fonction du candidat.

Coût de la formation

Accompagnement individualisé : **1000 €**
Module de 70 heures facultatif : **920 €**

Dates

**Modules de 70 heures :
du 28 septembre au 9 octobre 2020**

L'IFAS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre de participants est insuffisant.

Aide au logement

VSALÉ est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement.

Guide disponible sur :
<https://www.youtube.com/watch?v=4pEagnbxgLU>

Attestation de suivi

A la fin de la formation, une attestation de présence sera remise aux participants, dans la mesure où ils auront été présents à l'intégralité de la formation.

MEMBRES DE L'EQUIPE

Direction :	Laure Cuoq (cadre de santé)
Responsable administrative :	Claudie Massot (secrétaire de direction)
Responsable pédagogique :	Stéphanie Morel (Infirmière formatrice certifiée accompagnante VAE)
Référent handicap :	Stéphanie Morel
Formateurs infirmiers :	Thierry Boyer, Anne Sucin